



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

Excusés : M. Mc Mullin Fernandez (pouvoir à R. Verger) et S. Velon (pouvoir à S. Bourgeat).

Secrétaire de séance : S. Babe

Délibérations/arrêtés

- Le conseil municipal a adopté un nouveau plan d'adressage pour la rue suivante :

Dénomination actuelle :	Nouvelle dénomination :
Chemin de la Croix Robert (Ancien Chemin des Moirouds)	Chemin Des Ranches

Vote « POUR » à l'unanimité

- Création d'un emploi d'adjoint technique a été proposée pour un poste cantine, garderie et entretien des locaux communaux.

Mme Jaboulet Evelyne a été engagé pour 13h30 effectives hebdomadaires en période scolaire.

Vote « POUR » à l'unanimité

- Prime exceptionnelle covid-19

En application de l'article 4 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, une prime sera attribuée à trois agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (du 24 mars au 22 juin) pour avoir assuré la continuité du fonctionnement des services publics.

Vote « POUR » à l'unanimité

Compte-rendu de réunions

- Commission bâtiments communaux

Réunion du 27 août : projet en cours pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux : Mairie, Eglise, Cimetière, Ecole.

Suite à la visite du bureau d'études CJ Expertise(Mr Brossier),

Un devis est en cours de réalisation.

La commission s'occupe également du projet de la réhabilitation de la cure.

- Commission école

Réunion du 27 août : pour la mise en place du protocole sanitaire lié à la covid-19

Réunion du 31 août avec le personnel pour l'organisation de la rentrée, mise en place de 2 services pour la cantine, adaptation des horaires suite aux nouvelles réglementations de nettoyage au niveau des classes et du réfectoire cantine lié à la covid-19.

Commande de deux panneaux de sécurité enfant en attente de livraison.

- Purge des eaux le 24 Septembre

La commune travaille avec la CAPI et la SEMIDAO pour résoudre le problème de la qualité de l'eau. L'analyseur posé dans la station de pompage donne des résultats satisfaisants. Un nettoyage des canalisations devrait intervenir avant la fin de l'année.

Divers

- Prêt de la salle de la mairie le 18 Septembre 2020 à 20h30 pour l'A.G. de l'ADMR
- Prochain conseil municipal le 06 octobre 2020 à 20h30

Rappel

En cas de tapage nocturne vous pouvez faire appel aux forces de l'ordre (gendarmerie,) pour faire constater le trouble, quel que soit le type de bruit commis. Une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble.

Nous recommandons d'engager des démarches amiables. Une commission de médiation existe dans le conseil et peut être sollicitée.

1. Brûler ses déchets végétaux et ses ordures est interdit et est passible d'une amende de 450€.
2. Nous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne sont autorisés aux horaires suivants :
 - Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le bien-vivre ensemble, c'est se respecter les uns les autres !